

“Action de prévention en milieu pénitentiaire”

Deux actions de prévention ont été mises en place en direction des personnes placées sous main de justice pour avoir commis des délits routiers, que ce soit en milieu fermé au Centre Pénitentiaire de Toulon-La Farlède, ou au quartier de semi-liberté de La Valette-du-Var.

Fruit d'un partenariat entre la Maison de la Sécurité Routière du Var ([MSR-Var](#)), le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP), la DDTM du Var, l'hôpital Renée Sabran de Hyères et l'association “Alcool, Vitesse et Contresens”, ces actions visent à sensibiliser les détenus au respect des règles et aux conséquences de la prise de risque sur la route. Elles s'inscrivent dans une démarche de prévention, de sensibilisation à la sécurité routière et de lutte contre la récidive.

Milieu fermé

Le matin de 09h00 à 11h00 :

- “[La sécurité routière, pourquoi ?](#)”

Ce module pédagogique a été spécialement mis au point par la MSR-Var avec l'aide des Inspecteurs des Permis de Conduire de la DDTM.

L'après-midi de 14h00 à 16h30 :

- “La vie après l'accident”

L'atelier est animé par des intervenants de l'hôpital René Sabran. La traumatologie, les conséquences et la vie après l'accident sont abordées par le Docteur Hubert Tournebise, chef du service Médecine physique et réadaptation, suivi par le témoignage de patients handicapés, paraplégiques ou tétraplégiques.



Milieu ouvert

Une deuxième action a été lancée en mars 2017 au Quartier de Semi-Liberté de La Valette-du Var, en direction des personnes placées sous main de justice en milieu ouvert.

Elle fonctionne également tous les 2 mois sur la même base que celle en milieu fermé, à la différence que les ateliers ne sont pas consécutifs sur la même journée mais organisés sur plusieurs demi-journées séparées.

Dans un troisième temps, l'équipe du SPIP effectue un bilan et l'évaluation de cette action auprès des participants.

À travers une prise de conscience des dangers de la route et des conséquences des prises de risques, l'objectif de ces actions est que ces personnes qui ont posé des actes délictueux ne réitèrent pas les mêmes comportements déviants à l'avenir.